

# LE BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin d'information annuel de la commune de Laye



## Le mot du Maire

Anne-Marie NOULIN

Nous le savons tous, les trois années qui viennent de s'écouler ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille, tant nous avons été secoués et bousculés dans un grand nombre de nos habitudes, voire certitudes. A la crise sanitaire s'est rajoutée une crise économique et climatique cet automne où nous avons connu des précipitations dans nos vallées qui nous ont approché de la crue cinquantennale, nos routes ont souffert ainsi que des habitations, heureusement notre commune n'a pas été trop touchée ; sans oublier la crise énergétique, ainsi que les conflits internationaux qui nous obligent, nous élus, à relever les défis de notre quotidien et à nous projeter dans l'avenir, malgré tout. Pour rappel cette année les Français vont retourner aux urnes pour les élections du Parlement Européen le 9 juin 2024. Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à venir et à faire encore progresser notre commune et servir nos concitoyens. Car il est du rôle de l' élu de savoir assumer ses choix avec responsabilité. C'est bien dans cet esprit là que nous avons avancé, que nous avons essayé de répondre aux sollicitations, que nous avons lancé les projets et déjà réalisé certains d'entre eux. Vous les trouverez détaillés dans ce bulletin. Vous le constaterez dans ces pages, notre commune avance, évolue et s'engage sur un avenir que nous voulons tous durable, positif et attractif. Mais une collectivité n'avance jamais seule, pour cela je remercie tous les Conseillers Municipaux pour leur travail au quotidien, et pour leur sens des responsabilités. Je remercie également l'ensemble de nos agents, qu'ils soient techniques ou administratifs, pour la qualité de leur travail. Notre équipe est à votre service et à votre disposition, n'hésitez pas à venir à notre rencontre en sollicitant un rendez-vous à la Mairie.

Je remercie les Associations qui animent et créent un lien au sein de la population, ainsi que toute l'équipe de Champsaur 3GLISS qui met tout en œuvre pour que notre station puisse ouvrir.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors des manifestations et évènements de notre commune.

## Au sommaire :

|                                                                            |               |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Le Mot du Maire                                                            | Page 01       |
| Les Travaux<br>Réalisation Budgétaire<br>de l'exercice 2023                | Page 02       |
| La Station : Champsaur 3 Gliss<br>et Projet                                | Page 03       |
| Trail du Col du Noyer<br>Maison l'Aiguille                                 | Page 04       |
| La Forêt<br>Amélioration Sylvo-pastorale                                   | Page 05       |
| Découvrir le Rucher Ecole<br>Ecole de Saint Laurent                        | Page 06       |
| Retour sur les Animations des<br>Associations 2023                         | Page 07 et 08 |
| ASC de Laye<br>Arbre de Noël 2023                                          | Page 09       |
| Histoire de Laye                                                           | Page 10       |
| Brûlage des déchets verts<br>Déchetterie de la CCCV                        | Page 11       |
| Chats errants<br>Prévention des feux de forêt<br>Sécurisation des routes   | Page 12       |
| Urbanisme<br>Collecte des déchets ménagers                                 | Page 13       |
| Taxe de séjour<br>Espace France Service<br>Tour de France 2024             | Page 14       |
| Imposition locale<br>Compostage individuel                                 | Page 15       |
| Le Rézo-Pouce<br>Participer à la vie citoyenne<br>Coordonnées de la Mairie | Page 16       |

## Les Travaux réalisés en 2023

Finalisation de la pose du columbarium ainsi que du jardin du souvenir.

Agencement du secrétariat de la mairie.

Réhabilitation des abris poubelles en local technique et abri vélos et motos.

Finalisation de l'aménagement du front de neige par la réalisation de trois bosses supplémentaires au parc de snowboard. Pour rappel, la Commune a bénéficié d'une subvention de la Région.



Rénovation de la cabane des perchmans sur la piste du ruisseau.

Réhabilitation du garage de la dameuse par une nouvelle dalle ainsi que de sa porte.

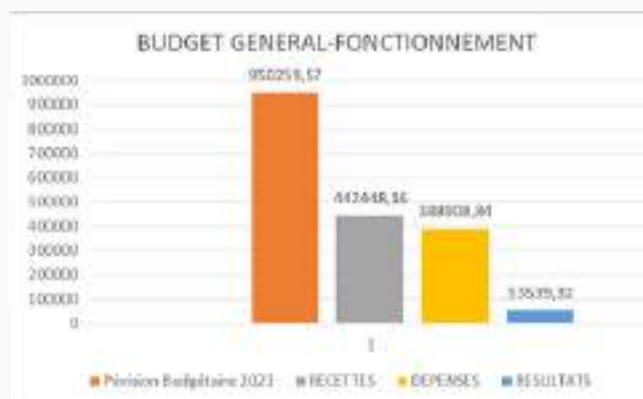
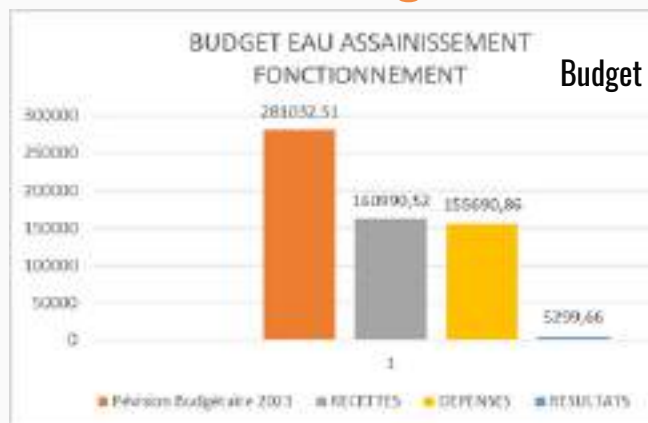
Signature d'un contrat concernant la maîtrise d'œuvre pour le remplacement des canalisations d'eau potable avec le Bureau d'Etude « HYDRETTDES ».

Mise en place d'un système pour éliminer la turbidité au réservoir d'eau potable de la station.

Sans oublier l'entretien de la voirie et des chemins communaux.

Ainsi que l'entretien de la station d'épuration, qui commence à montrer des signes d'usure !!!

## Réalisations Budgétaires 2023



## Les travaux prévus en 2024

Rénovation des appartements communaux de l'ancienne Cure, au village pour laquelle des subventions peuvent être attribuées pour le volet de la rénovation énergétique.

Réparation de la voie communale de Brutinel au Villard : suite aux fortes dégradations en raison des pluies d'octobre et décembre.

Curage des fossés et des caniveaux.

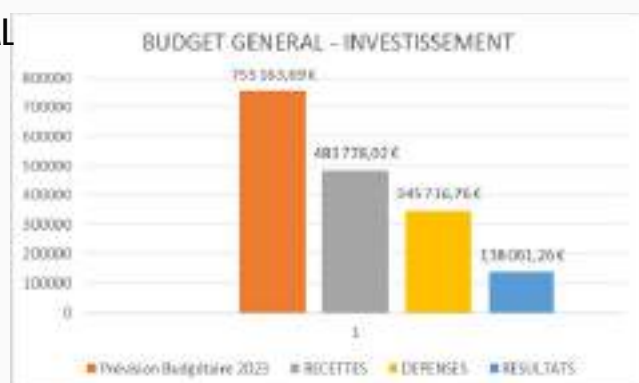
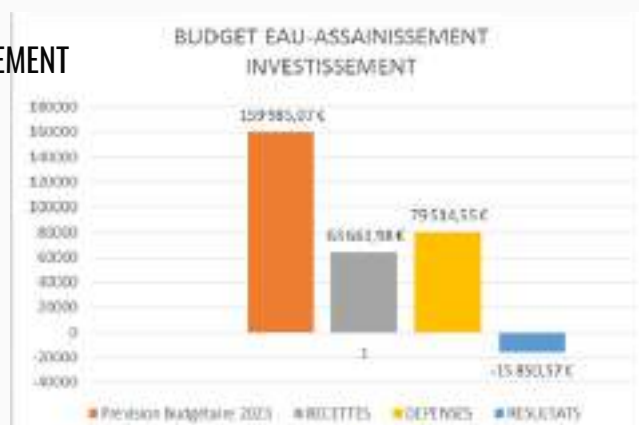
Création de pistes Tubing et snowtubing (voir page 03).

2024 ne verra pas naître des grands travaux, cela sera une année d'étude, aussi bien pour la retenue collinaire que pour la réfection des réseaux d'eau.

## Retenue Collinaire

Depuis le 23 janvier 2024 la retenue collinaire se nomme "Réserve d'Altitude Paysagère et Ludique".

A ce jour, les résultats positifs de l'étude géotechnique sur l'emplacement de la retenue, nous ont permis d'entrer dans la dernière phase de l'étude obligatoire « Loi sur l'eau », dossier traité par la DDT, dont le compte rendu nous sera notifié au plutôt, fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024. Malheureusement cette date tardive va engendrer un retard dans le dépôt de nos demandes de subventions, donc là aussi, un report pour le premier coup de pelle qui ne pourra avoir lieu qu'en année 2025.







## Champsaur 3 Gliss



Les Equipes de la Régie Champsaur 3 Gliss ont été impliquées et mobilisées dans les travaux et la préparation des équipements et des pistes, ce qui nous a permis d'ouvrir la Station de Laye au 23 décembre 2023. Elles ont su, malgré le redoux, maintenir l'activité sur le domaine skiable et faire profiter, aux petits comme aux grands, des sports d'hiver.

Les projets en cours sur nos 3 sites vont nous permettre de maintenir notre offre sur la saison d'hiver et de développer nos propositions sur les 4 saisons pour maintenir nos stations au cœur de notre Vallée.

L'année 2023 a été marquée par la réalisation de travaux sur le domaine skiable de Laye.

La phase 1 de la rénovation de l'usine à neige, financée par le Syndicat Mixte des stations villages du Champsaur, permettra d'optimiser la production de neige de culture.

Une Phase 2 est prévue en parallèle de la réalisation de la retenue collinaire et paysagère, portée par la Commune et dont le démarrage est prévu en 2025. Ces deux projets associés permettront de sécuriser l'approvisionnement en eau et garantir une production de neige sur l'espace ludique du domaine skiable.

La Commune a également, en 2023, procédé à la rénovation du garage des remontées mécaniques.

Le Snow Park a été aménagé à l'automne pour proposer la meilleure expérience de glisse à notre clientèle.

Un projet de tubing et de bouées, pour 2024, permettra d'exploiter les deux tapis en toute saison même par manque de neige en hiver.

Nos stations, fortes de leurs expériences et l'implication de nos équipes, sont prêtes à accueillir nos clients dans les meilleures conditions pour cette saison 2023/2024 et espèrent qu'ils seront nombreux à profiter des sites Champsaur 3 Gliss et de notre Vallée, cet hiver.



## Projet de diversification de la station Pistes de Tubing 4 saisons

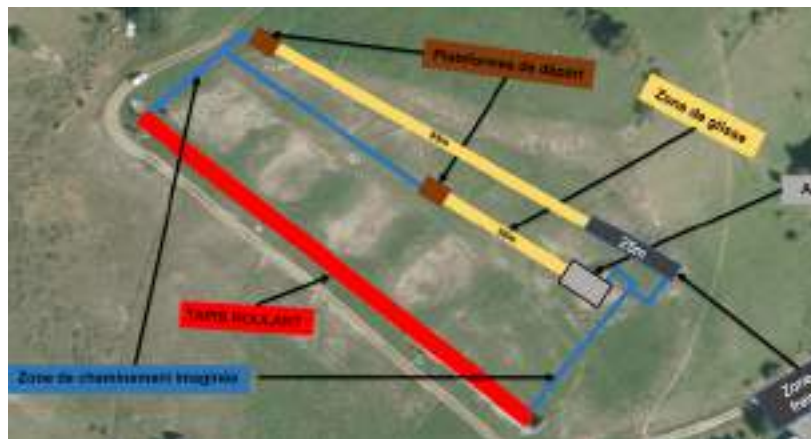
Afin de nous permettre de développer notre attractivité 4 saisons et de nous engager sur la voie d'un tourisme alternatif, nous devons imaginer les activités de demain. Equipé de deux tapis skieurs sur le front de neige du domaine, le site de Laye permet de développer une activité de "Tubing Snowtubing outdoor 4 saisons", activité sportive, familiale et ludique visant à étendre notre offre.

Le projet de Tubing et snowtubing du site de Laye nécessitera un aménagement faible en terrassement de la zone d'implantation, sur les terrains communaux. Une re-végétalisation des abords des pistes de tubing sera réalisée après les travaux d'installation. Une entreprise bénéficiant d'une solide expérience et spécialisée dans la construction et la mise en place de ces équipements, sera en charge des travaux.

Le projet comprend :

Une piste de tubing snowtubing avec tremplin et airbag, d'une longueur de 30 mètres, permettant d'avoir une sensation de vitesse et de glisse en sécurité.

Une piste de tubing snowtubing droite d'une longueur d'environ 100 mètres et plus large, permettant d'associer plusieurs bouées et d'apprécier en famille ou entre amis une descente conviviale et sensationnelle.



Des dossiers de demande de subventions ont été déposés.

Le retour sur investissement est estimé à 3 saisons.

Le projet s'associe au schéma de développement durable sports et nature du département et des Hautes Alpes, notamment autour des axes stratégiques suivants :

- Améliorer l'offre d'accueil sur les espaces, sites et itinéraires
- Diversifier et valoriser l'offre de sports de nature,
- Garantir la qualité de l'offre par une démarche de normalisation qualitative des prestations,
- Renforcer la promotion du territoire et de l'offre sportive de nature.





## Trail du Col du Noyer

Cette année la commune a accueilli le passage du trail du col du Noyer : 2 parcours l'ont ainsi traversé, le 42km et le 23km. En provenance de Bois vert les coureurs ont pu rejoindre la station de Laye puis se diriger vers l'accrobranche pour prendre le chemin de la Cuque avant de nous quitter par le sommet de Coste Belle.

Cette course inscrite au challenge des trails de Provence a permis de promouvoir notre village au travers de notre panorama qui a su séduire l'ensemble des participants.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui sont venus prêter main forte à l'aiguillage de la course, à l'encouragement des coureurs au son des sonnailles et qui ont permis le bon déroulement de l'événement.

Par ailleurs, en partenariat avec l'association Team Champsaur Nature, 3 parcours de trails balisés vous seront bientôt proposés au départ de Laye station.



“Nous vous donnons rendez vous les 22 et 23 juin 2024 pour la 8ème édition qui reviendra fouler nos sentiers.”



## Maison l'Aiguille

“Originaires des Pyrénées-Orientales, ce sont les Hautes-Alpes et plus précisément le Champsaur que nous avons choisi en 2023, pour nous installer. Depuis 20 ans, le projet d'ouvrir une maison d'hôtes était dans nos têtes”.



Guillaume, avec son solide bagage en tant que chef cuisinier en France et au Québec, et Marjorie, excellent dans le service à la clientèle, l'idée a grandi au fil des années.

Notre expatriation au Québec en 2009 a marqué une décennie où notre famille s'est construite avec l'arrivée de Louisa, Kim et Nino. Mais avec le temps, la France nous manquait de plus en plus. La pandémie a été un révélateur, nous faisant réaliser à quel point nous étions loin de notre famille. Les enfants, toutefois, avaient tissé des liens solides au Québec et ne voulaient pas revenir en France. C'est à ce moment que nous avons décidé de les intégrer pleinement dans notre projet d'ouvrir une maison d'hôtes. Ils étaient là à chaque étape, participant à nos visites, partageant leurs idées et visions. Nous avions le désir de nous installer dans les Hautes-Alpes pour son attrait touristique et son atmosphère calme et ressourçante.

Nous sommes « tombés en amour » avec la vallée du Champsaur, ses paysages grandioses, son ensoleillement et ses activités changeantes en fonction des saisons. Ainsi, nous avons recherché un lieu où nous pourrions nous sentir tout aussi investis. Notre quête d'une maison avec une âme, des pierres chargées d'histoire, a pris une tournure inattendue : un ancien hôtel dans la petite station de Laye, au pied de la montagne, a capté notre cœur. Profiter des premières chaleurs au printemps, voir le paysage fleurir et reprendre ses couleurs, aimer les longues journées d'été pour se balader et apprécier les nuits fraîches en altitude, attendre l'arrivée de l'automne qui nous rappelle le Québec avec ses mélèzes qui changent de couleur, aller profiter de la neige loin des endroits surpeuplés et se retrouver le soir autour d'un bon repas; voilà un lieu qui nous ressemble.

La Maison l'Aiguille, ce sont deux gîtes et cinq chambres d'hôtes et notre maison d'habitation également. Nous avons une capacité totale de 25 personnes (gîtes et chambres).

L'élément clé de notre offre réside dans la table d'hôtes de Guillaume. Nous mettons un point d'honneur à collaborer avec des producteurs locaux et à travailler avec des produits de saison.

Nous avons mis en place une mini-épicerie cet automne qu'on appelle “Le Dépanneur” comme au Québec. Vous y trouverez des produits de base qui vont vous dépanner et éviter de prendre la voiture pour acheter un litre de lait par exemple.

Nous cuisons sur place notre pain, élaboré avec de la farine locale et issue de l'agriculture biologique et au levain. Il est disponible à la vente en tout temps. Nous avons à cœur de rendre service aux habitants de la station ainsi qu'aux résidents temporaires.

Enfin, nous offrons également un service de traiteur avec des plats à emporter et nous proposons aussi des menus pour des événements chez des particuliers ou pour des entreprises.

Au plaisir de vous rencontrer à la Maison l'Aiguille !





## La Forêt de Laye

La forêt de LAYE, plus communément appelée « le bois de LAYE » s'étend sur 46 hectares relevant du régime forestier c'est-à-dire gérée par l'ONF. Les mélèzes couvrent un peu plus de la moitié de cette surface, les pins sylvestres très présents également ne laissent que peu de place aux feuillus (hêtres, érables ...).

Le sous-bois longtemps délaissé a retrouvé, depuis une trentaine d'années, sa vocation première : le pâturage, c'est le sylvopastoralisme. Intégrer le sylvopastoralisme dans la gestion forestière permet de valoriser les ressources fourragères naturelles, leur utilisation régulière et raisonnée, limite la fermeture des espaces ainsi que les risques d'incendie. La régénération naturelle est préservée par la faible densité de bovins (environ 60) présents du 1er août au 31 octobre.

D'abord autorisées pour pallier au manque d'herbe certaines saisons, ces surfaces font maintenant l'objet d'une convention pluriannuelle de pâturage et les éleveurs de la commune ont créé l'association "Groupement pastoral de LAYE" qui s'acquitte d'une redevance auprès de l'office des forêts.

Les animaux sont sous la responsabilité de leurs propriétaires qui en assurent la surveillance, les soins si nécessaire et le bon état des clôtures.



l'exploitation a été réalisée de façon mécanique avec une abatteuse.



Après la coupe, les rémanents vont se dégrader et laisser la place à de nouvelles ressources fourragères.

## Amélioration sylvo-pastorale

### Une opération concertée dans les forêts privées et la forêt communale.

Comme dans beaucoup de secteurs de notre département, une partie des landes qui était jadis pâturée s'est boisée naturellement au fil du temps sur notre commune.

Ces zones de parcours se referment et deviennent de moins en moins propices au pâturage, d'autant que sur ce petit massif situé entre la route nationale et la station de ski, de nombreux arbres ont été cassés et déracinés empêchant la libre circulation des bovins.

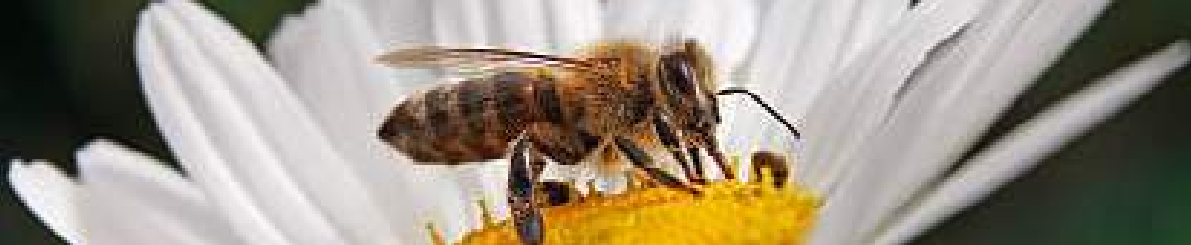
Ici, les peuplements forestiers sont composés d'une majorité de Pins sylvestres et quelques Mélèzes, arbres pionniers par nature. On rencontre également des îlots de Pins noirs d'Autriche et d'Épicéas, issus de plantations réalisées il y a une cinquantaine d'années.

Un propriétaire a décidé d'améliorer la qualité pastorale de ses pâturages et de récolter les arbres endommagés. Afin de répondre à sa demande tout en restant dans le cadre légal de la gestion durable des forêts, une intervention à but sylvopastoral lui a été conseillée par la Chambre d'agriculture.

Les règles à respecter dans ce type d'intervention (intensité de la coupe en fonction des essences et du stade de développement du peuplement) sont consignées dans un guide et répondent aux critères de la gestion durable forêt.

Afin de rendre possible l'intervention en offrant un volume de bois suffisant pour qu'un exploitant forestier se déplace, 2 autres propriétaires forestiers voisins ont également été d'accord pour réaliser le même type d'intervention.

Il s'avère que dans une partie de notre forêt communale voisine, incluse dans la zone de parcours, une coupe de bois n'avait pas pu être réalisée car non desservie. Le projet a été présenté au conseil municipal et à l'ONF, qui ont décidé de mettre en œuvre cette coupe de bois afin de profiter de l'opportunité de cette opération groupée et des possibilités de vidange des bois qu'elle offrait. Au printemps 2023, l'opération a été réalisée par la Société Alpine des Bois sous la maîtrise d'œuvre de l'AFAB 05 (Gestionnaire Forestier Professionnel) pour 3 propriétaires privés et de l'ONF pour la partie de forêt communale. Au total, 630 M3 de rondins ont été exploités et dirigés vers la filière aval de notre région : valorisation en bois énergie et bois industrie (pâte à papier et billon de sciage pour palettes). Cette coupe de bois commerciale s'est négociée au prix moyen de vente voisin de 18€ /M3. Cette première intervention sylvicole dans ce secteur a permis d'améliorer les parcours pour deux éleveurs bovins de la commune sur environ 7,7 ha (5,4 ha en forêt privée et 2,3 ha en forêt communale), grâce au partenariat entre forêt publique et forêt privée.



## Découvrir Le Rucher Ecole de Gap

### Un apiculteur de Laye vous informe :

Depuis la nuit des temps, l'abeille véhicule des symboliques très fortes dont l'homme s'est enrichi.

Ces symboliques essentielles sont le travail, la fraternité, l'union, la prospérité, la bonne parole, la protection.

Toutes ces notions sont autant de valeurs dont l'homme s'est inspiré comme modèles, pour tendre vers une certaine conduite de vie dans la société. L'abeille nous a accompagné dans toutes les civilisations, les cultures, les religions. Elle pourrait contribuer aujourd'hui à unir les hommes par sa vision universelle de l'environnement.

A Gap, des apiculteurs passionnés, de la société de l'apiculture alpine, donnent une partie de leur temps bénévolement pour former de nouveaux apiculteurs débutants.



## Les Objectifs

Le Rucher-école a pour objectif de sensibiliser le public à l'apiculture :

- Préserver l'abeille dans son milieu naturel.
- Maintenir un champ pollinique et nectarifère déjà existant, le développer pour que l'abeille soit actrice de son rayonnement végétal.
- Susciter des vocations et entretenir la transmission. Recréer une dynamique de transmission sur l'élevage et les méthodes apicoles à moindre coût auprès de tous les publics.
- Prendre conscience qu'une ruche ouvre des horizons sur la santé par la qualité exceptionnelle des produits de la ruche.
- Former autour de ce rucher des acteurs capables de suivre cette orientation.
- Ouvrir un lieu de rencontres intergénérationnelles et d'apprentissage au respect du travail de l'autre. Par la création du rucher-école, l'abeille devient la sentinelle de l'environnement en témoignant de la qualité de l'environnement dans lequel elle évolue.

Pour en savoir plus : [www.apiculture-alpine05.fr](http://www.apiculture-alpine05.fr)



## Ecole de Saint-Laurent du Cros

L'École Primaire de Saint-Laurent-du-Cros se distingue par son engagement envers une éducation de qualité et le bien-être de ses 97 élèves dont 23 petits Layards.

L'évaluation qui a été faite au niveau national en 2023 sur les écoles primaires, a noté bon à très bon l'école de Saint Laurent sur les classes CP, CE1&2 et CM. L'équipe pédagogique de l'école a pour projet cette année de favoriser le développement social et émotionnel des enfants et de proposer un programme éducatif sur les richesses du Champsaur avec des interventions régulières d'acteurs économiques de notre vallée.

Alignée sur les normes nationales, l'école va s'efforcer de promouvoir des valeurs telles que le respect, la tolérance où les enfants sont encouragés à s'exprimer, à explorer et à apprendre à travers des méthodes pédagogiques innovantes.

L'école va organiser également des sorties sportives Rugby, Triathlon, Break dance et en sorties neige des Raquettes et du Ski de fond à Champoléon. Il est prévu aussi une sortie en refuge au printemps

En plus de son engagement académique, l'école de Saint-Laurent-du-Cros appuyée par la commune de Laye a réalisé plusieurs travaux d'aménagement sanitaires et renforcé la sécurité des élèves avec des mesures rigoureuses pour assurer un environnement sain et protégé.

L'École Primaire de Saint-Laurent-du-Cros souhaite à tous ses membres, parents et enfants une bonne et studieuse année 2024.





## Animations-Associations

### Le Comité des Fêtes

#### Traditionnelle cuisson au four banal



Nous avons eu plaisir à vous retrouver pour les deux manifestations de l'été. Vous avez répondu présents malgré les aléas climatiques et nous vous en remercions.

En Juillet, la fête patronale au village a eu lieu sous un beau soleil. L'ambiance du samedi soir était survoltée. La jeunesse a montré qu'elle voulait s'amuser et danser. Les concours de boules, de belote et le repas du dimanche ont permis de réunir tout le monde dans une ambiance agréable.

Fin Août, la journée du samedi a été consacrée à la préparation du repas cuit au four du Villar. Le lendemain, une météo digne du mois de novembre nous a contraint à modifier le lieu de la fête. Le repas a exceptionnellement eu lieu à la salle des fêtes de Chauffayer. Mais vous nous êtes restés fidèles et près de 200 personnes sont venues déguster le cochon et les gratins dauphinois.

Nous espérons vous revoir encore nombreux l'été prochain.

Nous remercions la municipalité pour son soutien, ainsi que toutes les personnes qui nous apportent leur aide.

Toute l'équipe vous souhaite une très bonne année 2024, à l'an que vin !!!



## Cinévadrouille

L'association « Cinévadrouille » projette chaque mois des films dans 19 communes des Hautes-Alpes et de l'Isère : du Valbonnais au Nord jusqu'à Lardier le plus au Sud.



Dans notre commune, cette activité se déroule à la salle polyvalente de la station tous les troisièmes lundis du mois à 20 h 30. Des bénévoles assurent le transport, l'installation, le rangement du matériel de projection et de la salle ainsi que la tenue de la caisse. Grâce à l'investissement d'Aimée Deleuze, de Jeannot Bertrand, de Geneviève Besson, de Bruno Sallaz et de Frédérique Beraud, chaque année ce sont dix films qui sont ainsi proposés d'octobre à juin. Le tarif de chaque séance est de 4€ ou 3€ pour les personnes qui choisissent de s'abonner pour la saison (5€ / saison).

Cette année, l'assemblée générale de Cinévadrouille s'est déroulée dans notre commune, le 28 octobre 2023. Annie Noulain a accueilli, pour cette occasion, les 40 membres qui étaient réunis dans la salle polyvalente de la station afin de débattre des différents points de la vie de l'association. On retient que la fréquentation lors des projections de la saison 2022-2023 est en hausse avec 3544 spectateurs dont un peu plus de 180 entrées pour notre commune. On note également que le film qui a réalisé le plus d'entrées était « l'innocent » suivi de près par un film d'animation sur l'histoire des italiens du Piémont qui ont émigré en France : « Interdit aux chiens et aux italiens ».

Chaque mois de mars, un festival est organisé sur le thème du cinéma étranger : « Cinévadrouille autour du Monde ». Une dizaine de films sont proposés dans les salles du Champsaur, ainsi que sur la commune de Corps, qui peuvent accueillir un nombre important de spectateurs. Lors du dernier festival, « L'école au bout du monde » a réalisé le plus d'entrées : 160 spectateurs. Ce long métrage, tourné au Bhoutan, raconte l'histoire d'un jeune instituteur citadin qui prend son premier poste dans une des vallées les plus reculées de ce pays.

Le film « D'Artagan » a ouvert la saison 2023-2024, qui s'annonce une fois encore passionnante.



Renseignements :

-A la bibliothèque de la station les  
lundi et mercredi ou sur le site :  
[www.cinevadrouille.fr](http://www.cinevadrouille.fr)

# Animations-Associations

## La Bibliothèque



Chers passionnés de lecture, votre bibliothèque vous accueille toujours aux horaires habituels le lundi et le mercredi de 16h30 à 18h30.

Une bonne nouvelle pour nous tous : Marjorie de la Maison l'Aiguille se rajoute à nous trois. Elle nous donne un peu de son temps et quand elle le peut nous remplace lors de nos absences ; elle est bibliothécaire de formation ce qui nous ravie et anime aussi différents ateliers de décoration.

La fréquentation de la bibliothèque est constante, c'est à dire pas très importante, mais les nouveaux habitants se manifestent, cependant nous déplorons que les enfants viennent si peu.

En octobre au cours du festival « Ligne de Crête » dont le thème cette année était « En Attendant la neige » (festival organisé par toutes les bibliothèques du Champsaur/Valgaudemar) nous avons accueilli la compagnie « d'Encres et de Voix » sous la direction de Diane de Montlivault. Les sept lectrices ont mis en scène « NEIGE » un livre de Maxence Ferminé. Ce fut une excellente soirée et les nombreux spectateurs ont beaucoup apprécié.

Cette animation est subventionnée par la Mairie (300 euros) que nous remercions.

Si vous n'êtes pas lecteurs venez nous proposer vos idées ou simplement voir notre petit fond de livres et venez-vous renseigner : le bibliobus passe 2 fois dans l'année et tout le monde peut venir choisir des documents de toutes sortes. La navette vient quant à elle tous les 2 mois pour nous livrer les livres demandés. Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite une excellente année

Marjorie, Marie-Noëlle, Geneviève, Aimée.

## Idéalaye

Depuis 15 ans l'association "Idéalaye" propose des animations tout au long de l'année, afin d'animer le village, pour se connaître et se rencontrer.

En janvier, le spectacle chanté à partir des textes de Boris Vian, par la troupe l'Escarbille a eu un franc succès comme dans tout le département.

En février, Laurent, alias "LauAkoustik" guitariste, nous a enchantés au cours d'un apéro-concert.

En mars, nous avons visité Ceillac dans le Queyras au cours d'un weekend alliant balades - avec ou sans- raquettes et découverte de ce village dans une belle vallée voisine.

En avril, nos traditionnels ramassages d'herbes sauvages, suivis parfois de repas partagés au gîte, nous ont permis de connaître de nouveaux résidents à la station.

Le 5 août, nous avons organisé avec les conseillers municipaux, le 2ème marché artisanal suivi d'un bal et d'un feu d'artifice.

En septembre, le partage des préparations culinaires cuites au four banal du village a eu lieu à la salle polyvalente en raison de la pluie qui a écourté l'apéro autour du four.

Enfin, dimanche 17 décembre, nous avons été enchantés par la pièce de théâtre « Cendrillon » proposée par la troupe « Théâtre en liberté » de Gap.

Nous remercions la municipalité pour son implication et son soutien.

Tous les membres de l'association vous souhaitent une bonne et heureuse année pleine de prochaines rencontres

**"Rendez-vous le samedi  
03 Août 2024 pour la  
3ème édition du  
marché artisanal, du bal  
et du feu d'artifices"**







# Association Sportive et Culturelle de Laye

Une équipe renouvelée pour la saison 2023-2024



L'ASC-Laye propose des cours de ski alpin sans compétition, à un prix raisonnable et accessibles à différents publics. Notre association est basée au village de Laye et s'adresse aux habitants du Champsaur-Valgaudemar et du Gapençais. L'association fonctionne grâce aux subventions de la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar et de la Mairie de Laye que nous remercions chaleureusement. Nos valeurs sont la convivialité, l'esprit de famille et la qualité. C'est pourquoi, l'effectif de chaque groupe est limité. Les cours sont assurés par les moniteurs ESF de Saint-Léger-Les-Mélèzes. Ils ont lieu soit à Saint-Léger-Les-Mélèzes soit à Laye selon l'enneigement. Les bénévoles du bureau ont organisé un grand jeu de piste pour leurs adhérents dans la station de Laye le 28/11/2023. Ce défi sportif a permis aux enfants et aux parents de faire connaissance et de découvrir la station. Tout le monde y a pris du plaisir.

Nous organiserons 2 descentes aux lampions avec nos adhérents sur les pistes de Laye durant les vacances d'hiver. Notre premier cours de Ski a eu lieu à l'ouverture des pistes le 23/12/2023.

## Arbre de Noël

Une fête toujours appréciée

Pour la troisième année, la commune a eu le plaisir d'inviter tous les enfants âgés de moins de 10 ans à un après-midi festif. A l'occasion de l'arbre de Noël, un spectacle de clown magicien leur a été proposé. Après une entrée en salle un peu timide, tous les enfants se sont prêtés aux jeux et, invités par Otto le clown magicien, sont montés à tour de rôle sur scène pour participer aux différents tours de magie.



Nous remercions M Badi Farid pour le beau spectacle qu'il nous a proposé.

"Avec beaucoup d'humour les tours se sont enchaînés, provoquant des éclats de rires chez nos bambins ainsi que chez les parents parfois mis à contribution."



S'en est suivie la venue du père Noël qui a remis les cadeaux, tandis que Mme le Maire leur offrait un calendrier de l'Avent.



L'après-midi s'est terminé par un moment convivial autour d'un goûter et les enfants ont pu profiter des sculptures de ballons qui leur ont été offertes.





# Jean BERTRAND raconte

## Un petit bout de l'histoire de Laye

### Les origines

Le mot LAYE vient de l'occitan « LAIA » qui signifie forêt (ou massif forestier).  
A l'origine ce massif forestier appartenait à LAYE mais un maire l'aurait vendu aux « Eaux et Forêts ».

### Période ecclésiastique

La paroisse de LAYE sous le vocable de Saint Pierre date au moins du XII<sup>ème</sup> siècle.  
L'évêque de GAP était collateur de la cure et décimateur de la paroisse qui faisait partie de l'archiprêtré du Champsaur.  
En 1708 il y avait au hameau de Brutinel une chapelle sous le vocable de la Nativité de la vierge.

### Période féodale

Outre la part delphinale il y avait également deux coseigneuries. La première allant De Lantelme de LAYE, en 1150, jusqu'à François de Bonne et Honoré de Bonne en 1504.  
Puis Jean Poncet, en 1513 achète la seigneurie et sa famille en achète la moitié, l'autre partie est achetée par une autre famille de LAYE. Ces deux familles avaient les mêmes armoiries, ce qui semble indiquer une étroite parenté.  
La descendance de cette famille s'étend de Jean Poncet à Honoré de Bonne qui l'achète et la revend à la famille Poncet.  
La part du Dauphin fut vendue, 263 livres, à Jean de Bonne le 3 novembre en 1537.  
Au cours de la même année, François 1<sup>er</sup> autorisa les consuls de LAYE à rembourser cet acquéreur pour n'avoir d'autre seigneur que le roi. Ce rachat eu lieu le 16 février 1538. Malgré cette promesse royale, la part dominicale fut vendue de nouveau, à Jean Sicary.  
Le maréchal de Lesdiguières en devint peu à peu propriétaire et elle fit partie du duché de Lesdiguières lors de sa création.

Quelques dates marquantes de l'histoire de LAYE

- En 1368, une bande de routiers dits « les provençaux » s'emparent de LAYE et pillent le château
- En 1570, le 14 mai, c'est une bataille et une défaite de deux cents gapençais contre cinquante protestants de LAYE.
- En 1692, LAYE est brûlée par l'armée du duc de SAVOIE
- De 1303 à 1315, Olivier de LAYE est doyen du chapitre de Gap puis évêque de Gap de 1315 à 1316. IL fait partie de la famille des seigneurs de LAYE.
- Le château de LAYE se situait à l'emplacement de la maison de la famille « MARTIN COFFE ». Un souterrain reliait ce château au donjon (monument actuel de la résistance).
- Le château était habité par le seigneur Lesdiguières (qui a défensé l'évêque de Gap).
- Laye possédait, à l'est de l'église, une demeure de châtelains. Les derniers occupants étaient des quincaillers lyonnais et la dernière résidente était la grand-mère de la famille Bouffard : cette personne mourut de frayeur et de fatigue lors des combats de LAYE après s'être réfugiée chez la famille Rougny aux Veyres.
- Plus proches de nous, le dernier combat de Laye du 17 juillet 1944 opposant les résistants et la gestapos dégénéra en combat singulier qui se solda par des décès et l'incendie du village.

“Ce récit de l'histoire de LAYE se veut très modeste et non exhaustif, il est le fruit d'une démarche documentaire personnelle et auprès de quelques personnes du village pour témoignage.”

Jean Bertrand

### Période de la fin de la guerre à nos jours

LAYE comprend plusieurs petits hameaux : Brutinel, Le Villard, Les Roberts, Les Quergles, Les Boissets et les Veyres.  
Après la seconde guerre mondiale, il existait un café à Brutinel, aux Roberts et à Laye village.  
Petite anecdote, un ancêtre de CINEVADROUILLE existait déjà : un film muet était projeté au café « Olivier » au village de LAYE.  
Au sein de la commune il y avait plusieurs agriculteurs qui possédaient des petites fermes aux moyens très ancestraux (charrues tractées par des chevaux et des bœufs...).

Le bétail se composait surtout de vaches laitières dont le lait était collecté par la laiterie de LAYE, quelques cochons et volailles pour la viande.  
Les cultures, pour l'essentiel, étaient pommes de terre, betteraves...foin et céréales pour les bêtes ainsi que du blé pour le pain (cuit au four communal). La culture de lin et de chanvre permettait une certaine autonomie pour la population.  
Pour la petite histoire, chaque année un rémouleur nommé « le Manie », passait dans le village, s'installait au pied du four pour proposer la réparation d'objets. Ce personnage au physique ingrat entraînait une grande frayeur chez les enfants.  
D'autres colporteurs venaient proposer leurs services dans le village.



Le village de Laye, avant la guerre



Plaque commémorative du 17 juillet 1944

### Création d'un nouvel hameau dans la commune

Suite au remembrement et à un échange de terrains agricoles contre des lots constructibles, création d'un lotissement sur la partie la plus haute de la commune au lieu-dit Canard.  
Actuellement sur les différents hameaux de la commune, il existe encore des exploitations bovines.  
De nos jours, la laiterie au village, le magasin de sport à la station, l'ancien hôtel de l'aiguille rénové en chambres d'hôtes offrent une activité commerçante pour la commune.  
Laye reste une paroisse avec quelques offices mensuels.  
Les enfants de la commune sont accueillis à l'école de St Laurent pour le primaire, à St Bonnet et Gap pour le secondaire.

Sources : La mémoire familiale  
LIVRE : « Ils se souviennent 1942-1945 / la résistance et le maquis en Champsaur-Valgaudemar racontés par ses habitants »  
Ed. GROUPE HORIZON - WIKIPEDIA



Pour en savoir plus, vous pouvez aussi consulter le site “mémoire du champsaur”



# Brûlage des déchets Verts

## C'est interdit !!!

Afin de préserver la qualité de l'air, d'éviter les troubles du voisinage (odeurs, gênes, etc.), de réduction de la visibilité par les fumées à proximité des axes routiers (augmentation de l'accidentologie), de l'accroissement du risque de départs involontaires de feux, il est préconisé l'élimination des déchets verts en déchetterie ou par broyage.

Il existe cependant trois types de dérogations de brûlage des déchets verts :

-les déchets verts agricoles = déchets verts issus de l'activité agricole = dérogation sur toutes les communes des Hautes-Alpes avec obligation de respecter les périodes et conditions.

-les déchets verts forestiers = déchets verts issus de la gestion forestière = dérogation sur toutes les communes des Hautes-Alpes avec obligation de respecter les périodes et conditions.

-les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire = dérogation UNIQUEMENT sur les communes à débroussaillage obligatoire (110 communes dans les Hautes Alpes.)

Si vous n'êtes pas agriculteur, si vous n'êtes pas forestier et si la commune n'est pas située dans une zone à débroussaillage obligatoire, alors le brûlage des déchets verts issus de débroussaillage, de la taille ou de la tonte de végétaux) est interdit.

Si votre situation vous permet de brûler par dérogation, vous devez vous conformer aux conditions suivantes :

- Pas de déclaration en période verte.
  - Déclaration obligatoire en Mairie à partir du 15 mars (période orange).
  - Informer les pompiers (18 ou 112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu,
    - profiter d'un temps calme,
  - effectuer le brûlage entre 10 et 15 heures, de préférence le matin,
  - ne pas laisser le feu sans surveillance,
  - disposer de moyens permettant une extinction rapide,
  - éteindre totalement le feu avant le départ du chantier et au plus tard à 15 heures.
- Attention : l'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h.

**Brûlage strictement interdit en période rouge.**

**Le non-respect de la réglementation fait l'objet d'un timbre amende de 135 €.**

"L'emploi du feu est réglementé par l'arrêté préfectoral du 14 mars 2017, dans les bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues, ainsi que dans tous les terrains les entourant situés à moins de 200 mètres."

## Zones soumises à débroussaillage obligatoire dans le 05



La commune de Laye n'est pas située dans une zone à débroussaillage obligatoire.

## Déchetterie de la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar

Depuis janvier 2017, la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar gère désormais les trois déchetteries du territoire.

Situés à Saint Bonnet en Champsaur, à Orcières et à Saint Firmin, ces sites sont à votre disposition pour recevoir vos déchets : déchets verts, encombrants, cartons, bois, huiles, appareils électro-ménagers...

Pour rappel, les particuliers ne peuvent effectuer qu'un seul dépôt quotidien. Deux collecteurs de textiles usagés sont à disposition à proximité de l'entrée de la déchetterie de Saint-Bonnet et près des services techniques de Pont-du-Fossé. Vos dons servent à l'insertion des personnes par le biais de l'association "Les Fils d'Ariane". Vêtements, chaussures, articles de cuir et linge de maison propres et en bon état peuvent y être déposés.



### DÉCHETTERIES DU CHAMPSAUR VALGAUDEMAR

Déchetterie de Saint-Bonnet - ZA du Moulin (05500)

06.50.85.35.92

| Lundi             | Mardi                   | Mercredi                | Jeudi                   | Vendredi                | Samedi                  |               |
|-------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------|
| 8H-11H45<br>Fermé | 8H-11H45<br>13H30-17H15 | 8H-11H45<br>13H30-17H15 | 8H-11H45<br>13H30-17H15 | 8H-11H45<br>13H30-17H15 | 8H-11H45<br>13H30-17H15 | Toute l'année |

Déchetterie d'Orcières - Le Mardarel (05170)

06.61.66.47.20

| Lundi                   | Mardi                | Mercredi                | Jeudi                | Vendredi             | Samedi                  |                                       |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| 9H-11H45<br>13h30-17h15 | Fermé<br>13H30-17H15 | 9H-11H45<br>13H30-17H15 | Fermé<br>13H30-17H15 | Fermé<br>13H30-17H15 | 9H-11H45<br>13H30-17H15 | Horaires d'été<br>du 01/04 au 31/10   |
| 9H-11H45<br>14H00-16h45 | Fermé<br>14H00-16h45 | 9H-11H45<br>14H00-16h45 | Fermé<br>14H00-16h45 | Fermé<br>14H00-16h45 | 9H-11H45<br>14H00-16h45 | Horaires d'hiver<br>du 01/11 au 31/03 |

Déchetterie de Saint-Firmin - Le Chânel (05800)

06.81.06.66.72

| Lundi | Mardi                   | Mercredi | Jeudi                   | Vendredi | Samedi            |               |
|-------|-------------------------|----------|-------------------------|----------|-------------------|---------------|
| Fermé | 8H-11H45<br>13H30-17H00 | Fermé    | 8H-11H45<br>13H30-17H00 | Fermé    | 8H-11H45<br>Fermé | Toute l'année |



## Campagne de stérilisation des chats errants

### Un acte de protection

Les animaux errants, chiens comme chats, relèvent de la responsabilité des maires. Les animaux errants, sans maître, génèrent de nombreuses nuisances et des risques sanitaires. Ils subissent de nombreuses souffrances et maladies en vivant à l'état d'abandon.

Le Maire peut procéder à la capture de chats non identifiés sur sa commune, c'est-à-dire des animaux qui ne sont ni tatoués, ni pucés, et dont on ne peut connaître l'identité du propriétaire, afin de les stériliser et de replacer dans leur zone d'habitat, pour réduire significativement le risque de recolonisation de la commune, par de nouveaux chats errants.

L'arrêté municipal n° 24/2023 du 13/11/2023, permet au Maire de procéder à la capture des chats errants sur le secteur de la Station, de leur stérilisation et de leur remplacement. Un partenariat a été passé à cet effet, avec l'Association « Le Refuge Chat l'Heureux » et une clinique vétérinaire. Le coût financier de ces opérations est très important pour la commune. Nous invitons tous les propriétaires de chats à faire stériliser et identifier leurs animaux afin de lutter contre les gestations involontaires et les abandons.

“Les campagnes de stérilisation visent à capturer les chats errants afin de les stériliser et de les identifier. Ils sont ensuite relâchés pour vivre comme des chats libres sans risque de reproduction incontrôlée ni de propagation de maladies.”



“La stérilisation est le premier acte de protection contre les “portées surprises”, les abandons, les fugues, les maladies infectieuses, les tumeurs et leur cortège de souffrances.”

“En 2023, le niveau de danger feux de forêt et de végétation au sein de la zone Sud a dépassé la moyenne des 10 dernières années. Les casernes des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes ont été particulièrement sollicitées, sur le front des incendies dans le département.”

## Prévention des feux de forêts

En raison des sécheresses successives et des nombreux feux de végétation au printemps et à l'été 2023 sur le secteur Champsaur-Valgaudemar et en particulier sur la commune de Laye et bien que celle-ci ne soit pas située en zone soumise au débroussaillage obligatoire (voir page 11), Les habitants sont invités à entretenir leurs terrains y compris les parcelles non bâties ou les habitations non occupées, dont la végétation a pris de l'ampleur et serait de nature à favoriser des départs d'incendie.

Feu de forêt dans le Champsaur-2023



## Sécurisation des routes

L'Etat s'est engagé à moderniser la Route Nationale n°85 et a par convention, délégué au Département des Hautes Alpes, la Maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'aménagement de deux carrefours situés sur la commune de Laye, en vue d'en améliorer la sécurité :

- le carrefour RN85/RD88-accès à la station
- le carrefour RN85/RD14-dit carrefour de l'Oratoire.

L'avancement du dossier de l'aménagement du Carrefour de l'Oratoire permet un début des travaux dès cette année 2024. Les démarches administratives sont toujours en cours en ce qui concerne la partie “tourne à gauche” prévue pour améliorer la sécurisation de l'accès à la station par la RD88





## Urbanisme

“Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar assure l’instruction des demandes d’autorisations d’urbanisme dans le cadre d’un service mutualisé mis en place à l’attention des communes.”

Le service instructeur de la CCCV met ses compétences à votre service, principalement pour expliciter les règles en vigueur et vérifier la faisabilité de vos projets. Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00. Le service Urbanisme reçoit uniquement une matinée par semaine au siège de la Communauté de communes, à Saint-Bonnet : le mardi matin de 9h00 à 12h00. Veuillez au préalable, vous munir de vos références cadastrales et des différents éléments (coordonnées, n° de dossier, commune et parcelle concernée par le projet...) qui seront nécessaires pour obtenir des réponses les plus précises possibles.

### Dépôt en ligne des dossiers

Déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d’aménager, certificats d’urbanisme... Depuis le 1er janvier 2022, déposez votre demande d’urbanisme en ligne en toute sécurité et suivez son instruction en ligne.

Pour se faire, vous devez créer un compte et suivre les instructions afin de remplir les démarches nécessaires.

<https://urbanisme.geomas.fr/gnau>

Le Guichet Numérique des Autorisation d’Urbanisme (GNAU) est un service qui répond à une obligation légale prévue dans la loi Elan. Si vous n’êtes pas à l’aise avec le numérique, le dépôt de dossier papier est toujours possible, en Mairie ou par voie postale en RAR.

### Consultation du cadastre et du PLU

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>



## La Collecte des déchets ménagers

Photo : Aire de tri des déchets à la station le 5 octobre 2023



La collecte des déchets dans le Champsaur relève de la compétence de la communauté de commune. Depuis quelques temps, les poubelles ont été remplacées par des containers de tri de façon à rationaliser la collecte comme dans toutes les communes du Champsaur-Valgaudemar. Nous trouvons ainsi des points de collecte avec containers destinés :

- Aux ordures ménagères / Marron
- Aux emballages (plastiques, carton et fer) / Jaune
- Aux emballages en verres / Vert
- Aux papiers / Bleu

Comme auparavant, les encombrants, les déchets verts, les cartons, l’électroménager, les piles, .... doivent être déposés à la déchetterie de Saint Bonnet qui est ouverte sur une large amplitude d’horaires, sept jours par semaine.

Les containers de tri sont collectés à l’aide de camions dont les bennes ne sont ouvertes que sur le dessus, situé à plus de 4 mètres de hauteur. Il est donc impossible pour le personnel de charger des déchets à la main.

Nous remarquons, cependant de façon récurrente, que des personnes déposent des objets aux abords des points de tri. Nous demandons à tous nos habitants de faire preuve de civisme afin que nos points de collecte restent propres et accueillants. Dans le cas où la situation ne s’améliorerait pas, nous serions dans l’obligation de mettre en place des mesures de surveillance afin de poursuivre les contrevenants.



## Taxe de séjour

Les propriétaires de locations saisonnières, meublés et chambres d'hôtes (classés ou non) doivent déclarer leur activité auprès de la mairie, via le formulaire CERFA n°14004\*04 pour les meublés de tourisme ou le formulaire 13566\*03 pour les chambres d'hôtes.

La déclaration des meublés touristiques et chambres d'hôtes est obligatoire. L'objectif est d'une part de recenser au niveau communal, l'offre de logement touristique et d'autre part, de permettre la perception de la taxe de séjour. Cette taxe est une participation aux frais engagés par la collectivité pour l'accueil et le développement touristique du territoire. Elle est collectée par le propriétaire qui la reverse à la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar, qui possède la compétence "tourisme". La CCCV la reverse à l'Office du Tourisme, qui transmet une part à la commune. Ne pas déclarer un meublé ou une chambre d'hôte fait encourir au propriétaire une amende de 450€ pour une personne physique ou 2250€ pour une personne morale (SCI par exemple).

## L'espace France-Service

Portée par la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar, la Maison "France Services Champsaur Valgaudemar" vous accueille sur trois espaces de proximité, à Saint Bonnet, Saint Firmin et Saint-Jean-Saint-Nicolas et a pour mission de :

**"Un lien Humain essentiel pour palier à la dématérialisation des services."**

- Vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre à vos questions
- Vous aider pour vos démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents, demande de prestations en ligne..)
- Vous aider à résoudre des situations complexes sur une ou plusieurs administrations, en s'appuyant sur les référents France Services au sein des réseaux des partenaires.
- Vous proposer de rencontrer un permanencier de la France Services Champsaur Valgaudemar présent de manière régulière ou ponctuelle
- Vous donner accès à un espace de travail multimédia connecté et vous accompagner si besoin pour l'utilisation d'outils informatiques disponibles sur l'espace d'accueil .

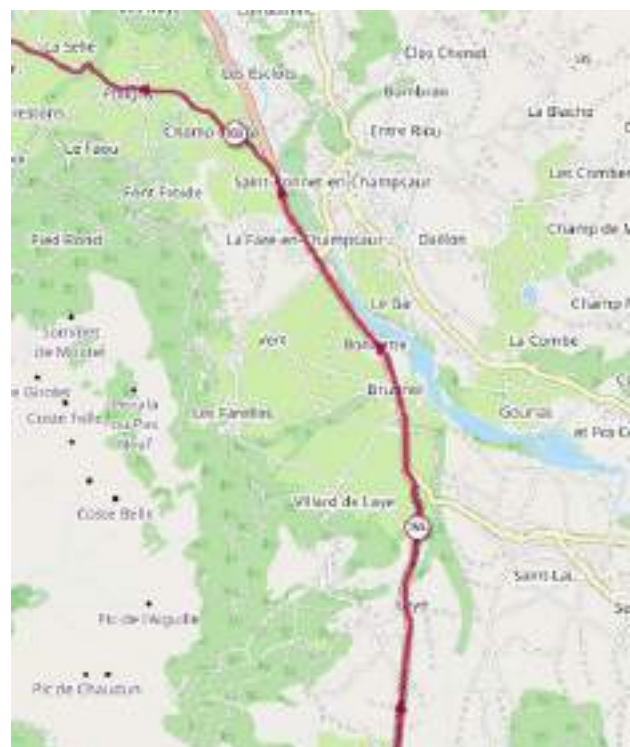
5 rue des Lagerons  
05500 Saint Bonnet en Champsaur  
04.92.50.78.90

## Tour de France 2024

### Un passage sur la commune de Laye

Le Tour de France cyclisme empruntera la Route Nationale 85 pour la 17ème étape, entre Saint-Paul Trois-Châteaux et SuperDévoluy, le mercredi 17 juillet 2024 et passera par Le Village et Brutinel. Les routes seront fermées à la circulation. D'autres informations seront communiquées par voie d'affichage public, ultérieurement.

**"17 juillet 2024  
Étape Saint-Paul Trois-Châteaux -  
SuperDévoluy via Gap, Col Bayard et  
Col du Noyer"**







## Impositions locales

### Comment est calculée la taxe foncière ?

Le montant de la taxe foncière est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. L'avis de taxe foncière peut également comprendre une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode, mais avec un taux spécifique.

La valeur locative cadastrale, donnée de référence, représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple.

Par ailleurs, depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En 2023, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2022, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,071, soit une augmentation forfaitaire de 7,1 % **de la base de calcul des propriétés bâties** et non bâties (hors locaux professionnels).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

En ce qui concerne les taux applicables, les collectivités (commune, intercommunalité, syndicat, établissement public foncier...) peuvent, chaque année, décider de les faire varier, ce qui induit un impact sur le niveau de la cotisation foncière.

Depuis plusieurs années, la Commune de Laye n'a pas augmenté les taux des taxes locales lui revenant.

### "Une taxe pour financer la protection des milieux aquatiques"

### La Taxe GEMAPI

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi Maptam, a créé la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). La compétence GEMAPI à laquelle elle est liée comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- aménagement de bassin hydrographique ;
- entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- protection et restauration des milieux aquatiques.

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes qui a été transférée de droit aux EPCI à fiscalité propre soit pour notre secteur, la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar. La CCCV a instauré la taxe GEMAPI, afin de répondre aux nombreuses dépenses liées à cette nouvelle compétence obligatoire.

"Une taxe pour financer au mieux la collecte et le tri des déchets ménagers."

### La Taxe des Ordures Ménagères

Depuis la fusion des trois communautés de communes en 2017, la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar est responsable de la collecte et du tri des déchets sur le territoire. A cet effet et dans le cadre de son service environnement, elle gère la collecte et le tri des déchets sur l'ensemble des 25 communes du territoire soit pour 11 560 habitants environ. Les dépenses liées à cette mission sont très importantes tant en fonctionnement qu'en investissement et afin d'équilibrer le budget, le Conseil Communautaire a décidé l'augmentation de la taxe (TAOM), dont le taux est actuellement de 14%.

## Le compostage individuel



"Depuis le 1er janvier 2024, les particuliers doivent pouvoir trier leurs déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, résidus du jardin, marc et filtres à café usagés, coquilles d'œufs...)."

Chaque habitant est incité à composter la part biodégradable de ses déchets. Diminuer sa poubelle réduit la quantité de déchets enfouis et maîtrise les coûts. Des composteurs en bois sont vendus au prix préférentiel de 20 € par la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar.

<https://www.champsaur-valgaudemar.com>  
04.92.50.00.20





## Faire du STOP avec Rézo-Pouce

### Bientôt possible, dans le Champsaur-Valgaudemar

En cours de déploiement sur l'ensemble des Hautes-Alpes, la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar (CCCV), en partenariat avec les communes du territoire et les services du Département, travaille sur la mise en place d'une solution d'autostop organisé et sécurisé appelé « Rézo Pouce ».

Ce dispositif gratuit vise à :

- Mettre en relation les usagers souhaitant mutualiser leurs trajets du quotidien.
- Compléter ou améliorer l'offre de transports publics.
- Créer de la solidarité et du lien social.

Le but est d'encourager le partage de la mobilité sur le territoire pour des trajets du quotidien sur des petites distances, via l'auto-stop, grâce à de nombreux arrêts matérialisés par des panneaux verts installés au bord des routes des 25 communes du territoire.

### Un nouveau service pour se déplacer !

L'installation des panneaux « Rézo-Pouce » débutera dès le mois de mars en bordure des routes du Champsaur-Valgaudemar



Infos / renseignements : Anne EYMARD Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar. Tél : 04 92 55 95 72 et sur le site : [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

« Le Rézo Pouce - Mobicoop » devrait être opérationnel ce printemps. Cette action a pour finalité de répondre aux enjeux pour lutter contre les changements climatiques tout en proposant une solution de mobilité en zone rurale.

## Participer à la vie citoyenne

### Les élections

Les Elections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

La Date limite pour vous inscrire sur une liste électorale est fixée au 1er mai 2024.



#### Services Administratifs

Mairie de Laye

9 hameau de Brutinel

05500 LAYE

04.92.50.08.95

[communedelaye@wanadoo.fr](mailto:communedelaye@wanadoo.fr)

Ouverture au public : lundi 14h00-17h00 et Jeudi 9h00-11h30

Autres possibilités sur rendez-vous

Le Maire reçoit sur Rendez-vous uniquement

### Le recensement citoyen

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat), leur remettra alors une attestation de recensement.

